



CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 27 JUIN 2016

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Début de séance : 19 h 00

Affiché le vendredi 1^{er} juillet 2016

Nombre de Conseillers en exercice : **35**

L'An Deux Mille Seize, le 27 juin, à 19 h, le Conseil Municipal de Charenton-le-Pont s'est réuni en séance publique dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Hervé GICQUEL, Maire.

Etaient présents (32) :

Monsieur GICQUEL, Madame MAGNE, Monsieur SÉGALAT, Madame LEHOUT-POSTMANTIER, Monsieur GAILHAC, Monsieur CRON, Madame CAMPOS-BRÉTILLON jusqu'à 19h35, Monsieur TURANO, Madame HERBERT, Monsieur MIROUDOT, Monsieur VAN DEN AKKER, Monsieur BOCCARA, Monsieur DROUVILLE, Madame CERTIN, Madame LYET, Monsieur ROURE, Madame MENOUE, Madame OBENANS, Monsieur FAINTUCH, Madame GONNET, Madame EL HARTI, Monsieur MAZURE, Madame GRUBER, Monsieur CARREL, Madame KADOUCHE, Monsieur BENOIT, Madame DE LA BRETEQUE, Monsieur BELLAÏCHE, Madame UDDIN, Monsieur RAMBAUD, Madame BERTRAND, Madame GRATIET

Etaient excusés (3) :

Madame MEUNIER
Madame MOLINA
Monsieur GABISON

Monsieur DROUVILLÉ est arrivé à 19h20, pendant l'étude du point n°5 portant sur l'élection d'un 9^e adjoint au Maire, et avait donné pouvoir à M. TURANO jusqu'à son arrivée.

Madame CAMPOS-BRÉTILLON a quitté la séance à 19h45, après l'étude du point n°5 portant sur l'élection d'un 9^e adjoint au Maire.

1) Désignation du secrétaire de séance : Monsieur Jean-Manuel FAINTUCH

2) Adoption Procès-verbal séance du 2 mai 2016

3) Adoption Procès-verbal séance du 25 mai 2016.

Le Conseil Municipal a approuvé, **à l'unanimité**, les deux procès-verbaux des Conseils Municipaux des 2 mai et 25 mai 2016.

4) Présentation des décisions prises par le Maire en application de l'article L2122-22 du CGCT.

Monsieur le Maire a rendu compte au Conseil Municipal des décisions prises en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

5) Election d'un Adjoint au Maire supplémentaire.

Rapporteur : M. GICQUEL

Délibération n° 16/077

Le Conseil municipal a désigné, à l'unanimité, Monsieur Jean-Marc BOCCARA, 9^e Maire-Adjoint.

Le résultat du vote était le suivant :

Nombre de votants : 35

Bulletins blancs : 5

Monsieur Jean-Marc BOCCARA: 30 voix

6) Fixation des indemnités des élus.

Rapporteur : M. GICQUEL

Délibération n° 16/078

Le Conseil municipal a décidé, à l'unanimité des voix exprimées (5 abstentions - groupes « Charenton avant Tout » - « Pour Charenton, l'Humain et l'Écologie ! » et « Charenton Ambition »), l'attribution des indemnités de fonctions suivantes :

Elus concernés	% de l'indice brut 1015 (majoré 821)
Maire	45.44 %
1 ^{er} Maire-Adjoint	33.00 %
Du 2 ^{ème} au 9 ^{ème} Maire-Adjoint, excepté le 6 ^{ème}	30.26 %
6 ^{ème} Maire-Adjoint	25.00 %
2 Conseillers Municipaux Délégués	17.10 %
5 Conseillers Municipaux Délégués	13.16 %

Les indemnités seront versées aux élus susmentionnés à compter du 1^{er} juillet 2016.

7) Modification de la composition des commissions municipales.

Rapporteur : M. GICQUEL

Délibération n° 16/079

Le Conseil municipal a décidé, à l'unanimité, de modifier la composition des Commissions « Finances, Action économique, Administration Générale et Moyens Généraux » en y intégrant Madame Nicole MENOUE et Monsieur Stéphane CARREL et « Patrimoine et Aménagement Durable du Territoire », Madame MENOUE quittant cette Commission.

8) Désignation d'un délégué suppléant au sein du syndicat mixte d'études Paris-Métropole.

Rapporteur : M. GICQUEL

Délibération n° 16/080

Le Conseil municipal a désigné, à l'unanimité des voix exprimées (5 abstentions - groupes « Charenton avant Tout » - « Pour Charenton, l'Humain et l'Écologie ! » et « Charenton Ambition »), Monsieur Patrick SEGALAT, au sein du syndicat mixte d'études ouvert « Paris Métropole ».

Le résultat du vote était le suivant :

Monsieur SEGALAT: 30 voix

Bulletins blancs : 5

9) Désignation du représentant de la collectivité au Conseil de Discipline de Recours d'Ile-de-France.

Rapporteur : M. GICQUEL

Délibération n° 16/081

Le Conseil municipal a élu, à l'unanimité, Madame Nicole MENOUE représentant de la Ville de Charenton-le-Pont auprès du Conseil de Discipline de Recours d'Ile-de-France.

10) Equipement des polices municipales – Demande de subvention au titre du dispositif « Bouclier de sécurité » auprès de la région Ile-de-France.

Rapporteur : M. TURANO

Délibération n° 16/082

Le Conseil municipal a approuvé, à l'unanimité des voix exprimées (1 abstention -« Pour Charenton, l'Humain et l'Écologie ! »), le programme d'équipements de la Police municipale. Il a autorisé Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre du dispositif « Bouclier de sécurité » auprès du Conseil régional d'Ile-de-France, ainsi qu'auprès de tout autre organisme financeur.

11) Approbation et autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer le Contrat d'Intérêt National (CIN).

Rapporteur : M. GICQUEL

Délibération n° 16/083

Le Conseil municipal a approuvé, à l'unanimité, le Contrat d'intérêt National et a autorisé Monsieur le Maire à le signer.

Monsieur Stéphane CARREL ne participe pas au vote.

12) Avis sur le Schéma d'accueil des gens du voyage du Val-de-Marne.

Rapporteur : M. TURANO

Délibération n° 16/084

Le Conseil municipal a émis, à la majorité (5 voix contre - groupes « Charenton avant Tout » - « Pour Charenton, l'Humain et l'Écologie » et « Charenton Ambition »), un avis défavorable sur le projet de schéma d'accueil des gens du voyage transmis par le Conseil départemental du Val-de-Marne en date du 27 avril 2016, reçu en mairie le 27 avril 2016.

Le Conseil municipal se dit cependant favorable, à la majorité (5 voix contre - groupes « Charenton avant Tout » - « Pour Charenton, l'Humain et l'Écologie » et « Charenton Ambition »), à la mise en place d'une convention, passée avec d'autres communes du secteur géographique, fixant sa contribution financière à l'aménagement et à la gestion d'une ou de plusieurs (au maximum 6) aire(s) d'accueil qui sera(ont) implantée(s) sur le territoire d'une autre commune, partie à la convention.

13) Autorisation donnée à Monsieur le Maire de déposer une demande de permis de construire pour la réalisation d'un bâtiment constitué d'un logement et de locaux sportifs dans l'emprise foncière du terrain sis 52 avenue Gambetta à Maisons-Alfort.

Rapporteur : M. CRON

Délibération n° 16/085

Le Conseil municipal a autorisé, à l'unanimité des voix exprimées (3 abstentions – groupe « Charenton avant Tout »), Monsieur le Maire à déposer une demande de permis de construire

pour la réalisation de locaux sportifs dans l'emprise foncière du terrain sis 52 avenue Gambetta à Maisons-Alfort.

14) Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer l'avenant n° 1 à la promesse de vente concernant le terrain sis 52 avenue Gambetta à Maisons-Alfort, cadastré section Q n° 160, d'une surface au sol de 636 m².

Rapporteur : M. CRON

Délibération n° 16/086

Le Conseil municipal a autorisé, à la majorité (3 votes contre – groupe « Charenton avant Tout » - 2 abstentions – groupes « Pour Charenton, l'Humain et l'Écologie » et « Charenton Ambition »), Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 de prolongation de la validité de la promesse de vente jusqu'au 24 novembre 2016.

15) Avis du Conseil municipal sur le projet de PLU de la commune d'Alfortville.

Rapporteur : M. GICQUEL

Délibération n° 16/087

Le Conseil municipal a émis, à l'unanimité, un avis favorable au projet de PLU de la Commune d'Alfortville ; ceci pouvant apporter un plus pour le quartier concerné, sans impact négatif pour la ville de Charenton.

16) Approbation du Compte de Gestion 2015 de la Commune établi par Madame la Comptable du Centre des Finances Publiques de Saint-Maur-des-Fossés.

Rapporteur : M. BENOIT

Délibération n° 16/088

Le Conseil municipal a statué, à l'unanimité, sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015.

Il a également statué sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires, ainsi que sur la comptabilité des valeurs inactives.

Le Conseil municipal a déclaré que le compte de gestion de la Commune pour l'exercice 2015 dressé par la Comptable du Centre des Finances Publiques de Saint-Maur, visé et certifié par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

17) Approbation du Compte de Gestion 2015 du service annexe Assainissement établi par Madame la Comptable du Centre des Finances Publiques de Saint-Maur-des-Fossés.

Rapporteur : M. BENOIT

Délibération n° 16/089

Le Conseil municipal a statué, à l'unanimité, sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015.

Il a également statué sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.

Le Conseil municipal a déclaré que le compte de Gestion du service annexe Assainissement pour 2015 dressé par la Comptable du Centre des Finances Publiques de Saint-Maur, visé conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

18) Approbation du Compte de Gestion 2015 du Budget Animation-Spectacles établi par Madame la Comptable du Centre des Finances Publiques de Saint-Maur-des-Fossés.

Rapporteur : MME HERBERT

Délibération n° 16/090

Le Conseil municipal a statué, à l'unanimité, sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015.

Il a également statué sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires, ainsi que sur la comptabilité des valeurs inactives.

Le Conseil municipal a déclaré que le compte de Gestion du budget Animations-Spectacles pour l'exercice 2015 dressé par la Comptable du Centre des Finances Publiques de Saint-Maur, visé et certifié par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

19) Affectation du résultat de fonctionnement constaté au Compte Administratif de la Commune – Année 2015.

Rapporteur : M. SEGALAT

Délibération n° 16/091

Le Conseil municipal a décidé, à l'unanimité des voix exprimées (1 abstention – groupe « Pour Charenton, l'Humain et l'Ecologie »), d'affecter l'excédent de fonctionnement, soit la somme de 10 547 826,34 € en recettes d'investissement au compte « excédent de fonctionnement capitalisé » article 1068 du Budget Primitif 2016 de la Commune.

20) Approbation du Compte Administratif de la Commune – Année 2015

Rapporteur : M. SEGALAT

Délibération n° 16/092

Le Conseil municipal a approuvé, à la majorité (4 voix contre – Groupe « Charenton Avant Tout » et « Pour Charenton, l'Humain et l'Ecologie » et 1 abstention- Groupe « Charenton Ambition ») le Compte Administratif de la Commune pour l'année 2015.

21) Approbation du Compte Administratif du service annexe Assainissement – Année 2015.

Rapporteur : M. SEGALAT

Délibération n° 16/093

Le Conseil municipal a approuvé, à l'unanimité, le Compte Administratif du service annexe Assainissement pour l'année 2015.

22) Approbation du Compte Administratif du budget Animation-Spectacles – Année 2015.

Rapporteur : Mme HERBERT

Délibération n° 16/094

Le Conseil municipal a approuvé, à la majorité (3 votes contre – groupe « Charenton avant Tout » et 1 abstention – groupe « Pour Charenton, l'Humain et l'Ecologie »), le Compte Administratif du budget Animation-Spectacles pour l'année 2015.

23) Affectation définitive des résultats 2015 – Budget Commune.

Rapporteur : M. SEGALAT

Délibération n° 16/095

Le Conseil municipal a constaté, à l'unanimité des voix exprimées (4 abstentions – Groupes « Charenton avant Tout » et « Pour Charenton, l'Humain et l'Ecologie »), que les résultats

sont conformes.

Il a également confirmé la reprise anticipée des résultats 2014 selon les conditions ci-dessous :

▪ Résultat de fonctionnement N-1 :	+ 10 547 826,34 €
▪ Solde d'exécution de la section d'investissement N-1	+ 9 621 318,79 €
▪ Solde d'exécution de la section d'investissement N-1 Assainissement	+ 779 099,80 €
▪ Solde des restes à réaliser d'investissement N-1 Ville (Dépenses : 4 487 805,00 € - recettes : 440 603,95 €)	- 4 047 201,05 €
▪ Solde des restes à réaliser d'investissement N-1 Ex-EPCI (Dépenses : 40 661,92 € - recettes : 0,00 €)	- 40 661,92 €
▪ Solde des restes à réaliser d'investissement N-1 Assainissement (Dépenses : 728 266,57 € - recettes : 31 602,00 €)	- 696 664,57 €
Soit un résultat de la section d'investissement :	<hr/> - 5 615 891,05 €
▪ Affectation en réserves article 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé)	+ 10 547 826,34 €

24) Approbation du budget supplémentaire annexe « animations-spectacles » 2016.

Rapporteur : Mme HERBERT

Délibération n° 16/096

Le Conseil municipal a adopté, à l'unanimité, le Budget Supplémentaire du budget annexe Animations-Spectacles de la Commune pour l'année 2016 arrêté à la somme de :

EN RECETTES :

- section de fonctionnement : 506,78 €

EN DEPENSES

- section de fonctionnement : 506,78 €

25) Approbation et autorisation donnée à Monsieur le Maire d'accorder une garantie d'emprunt de 1 500 000 € souscrit par l'Organisme de Gestion des Etablissements Catholiques (OGEC) pour le compte de Notre-Dame-des-Missions en vue de financer la construction du self de l'établissement d'enseignement. Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la convention et l'acte de cautionnement.

Rapporteur : M. MAZURE

Délibération n° 16/097

Le Conseil municipal a accordé, à l'unanimité des voix exprimées (1 abstention – groupe « Pour Charenton, l'Humain et l'Ecologie »), sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement d'un emprunt d'un montant total de 1 500 000 € souscrits par l'OGEC auprès de la Société Générale.

Il a précisé que les caractéristiques du prêt sont les suivantes :

- Montant du prêt : 1 500 000 €
- Type de financement : prêt à taux fixe
- Durée totale du prêt : 60 mois

- Taux d'intérêt nominal : 0,70 % l'an, hors assurance
- Montant des échéances : 76 385,76 € (hors assurance)
- Modalités : Amortissable en 20 trimestrialités
- Garantie : Cautionnement solidaire à hauteur de 100 % de la Ville de Charenton-le-Pont, par acte séparé

Le Conseil municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Il a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention et l'acte de cautionnement.

26) Approbation et autorisation donnée à Monsieur le Maire d'accorder une garantie d'emprunt d'un montant total de 308 374 € souscrit par VALOPHIS HABITAT OPH du Val-de-Marne en vue de financer la réhabilitation de 13 logements sur le groupe « Carrières » situés 13 Quai des Carrières. Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la convention.

Rapporteur : M. MAZURE

Délibération n° 16/098

Le Conseil municipal a accordé, à l'unanimité, sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 308 374 € souscrits par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt n° 50759 constitué de deux lignes de prêt.

Il s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention et son annexe afférentes à cette garantie d'emprunt.

27) Autorisation de maintien de la garantie communale suite au réaménagement du prêt n° 734610092X garanti par la Commune auprès de VALOPHIS HABITAT Office Public de l'Habitat du Val-de-Marne pour financer la construction de 21 logements situés 6 rue de l'Abreuvoir – angle Quai des Carrières à Charenton-le-Pont – Contrat réaménagé n° 0 040 714 d'un montant de 1 276 180,87 €.

Rapporteur : M. MAZURE

Délibération n° 16/099

Le Conseil municipal a accordé, à l'unanimité, sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement du réaménagement du prêt n° 0 040 714 d'un montant total de 1 276 180,87 € souscrits par VALOPHIS HABITAT auprès du Crédit Foncier de France, qui lui permettra de bénéficier d'un taux fixe.

Ce prêt locatif social (PLS) est destiné à financer la construction de 21 logements situés rue de l'Abreuvoir – Angle Quai des Carrières à Charenton-le-Pont.

Le Conseil municipal a précisé que les caractéristiques du prêt réaménagé sont les suivantes :

- Montant du prêt : 1 276 180,87 €
- Durée totale du prêt : 18 ans (du 25 avril 2016 au 30 juin 2034)
- Périodicité des échéances : Annuelle (à l'exception de la 1^{ère} échéance)
- Taux d'intérêt : Taux fixe de 1,92 % l'an
- Garantie : Cautionnement solidaire à hauteur de 100 % de la

- Ville de Charenton-le-Pont
- Profil d'amortissement : Amortissement progressif du capital calculé selon le principe des échéances constantes

Il s'est engagé pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

28) Attribution d'une subvention communale exceptionnelle à l'Association ASJ (Accueil Solidarités Jeunes).

Rapporteur : Mme GONNET

Délibération n° 16/100

Le Conseil municipal a décidé, à la majorité (1 voix contre – groupe « Pour Charenton, l'Humain et l'Ecologie »), de verser à l'Association ASJ une subvention exceptionnelle de 800 € sur les comptes de l'année 2016.

Le groupe « Charenton avant Tout » ne participe pas au vote.

29) Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer les conventions d'objectifs entre la Commune et les associations : Association Culturelle Beth Malahi (ACBM), Groupement d'Entraide du Personnel Communal (GEPC) et Amicale du 3^e Age (A3A).

Rapporteur : M. SEGALAT

Délibération n° 16/101

Le Conseil municipal a autorisé, à l'unanimité, Monsieur le Maire ou son délégataire à signer les conventions d'objectifs de l'année 2016 avec :

- l'Association Culturelle Beth Malahi (A.C.B.M.),
- le Groupement d'Entraide du Personnel Communal (G.E.P.C.),
- l'Amicale du 3^e Age (A.3.A.).

30) Modification du tableau des emplois permanents.

Rapporteur : M. BOCCARA

Délibération n° 16/102

Le Conseil municipal a décidé, à l'unanimité, de modifier les emplois permanents ainsi qu'il suit :

SUPPRIMER :

- 1 Attaché
- 1 Professeur d'enseignement artistique de classe normale
- 1 Puéricultrice de classe supérieure
- 1 Rédacteur principal de 2^{ème} classe
- 1 Assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet
- 1 Assistant de conservation principal de 2^{ème} classe
- 1 Educateur de jeunes enfants
- 1 Adjoint du patrimoine de 1^{ère} classe
- 2 Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe
- 1 Adjoint administratif de 1^{ère} classe
- 7 Adjoint administratif de 2^{ème} classe
- 2 Adjoint technique principal de 2^{ème} classe
- 5 Adjoint technique de 1^{ère} classe
- 3 Adjoint technique de 2^{ème} classe

- 2 Auxiliaire de puériculture principal de 2^{ème} classe
- 2 Auxiliaire de puériculture de 1^{ère} classe
- 1 ATSEM de 1^{ère} classe
- 2 Brigadier
- 1 Adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe
- 1 Adjoint d'animation de 1^{ère} classe

CREER :

- 2 Attaché principal
- 1 Puéricultrice hors classe
- 1 Professeur d'enseignement artistique hors classe
- 1 Rédacteur principal de 1^{ère} classe
- 1 Assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe à temps non complet
- 1 Assistant de conservation principal de 1^{ère} classe
- 1 Educateur principal de jeunes enfants

1 Adjoint du patrimoine de principal de 2^{ème} classe
 2 Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe
 1 Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe
 7 Adjoint administratif de 1^{ère} classe
 2 Adjoint technique principal de 1^{ère} classe
 5 Adjoint technique principal de 2^{ème} classe
 3 Adjoint technique de 1^{ère} classe

2 Auxiliaire de puériculture principal de 1^{ère} classe
 2 Auxiliaire de puériculture principal de 2^{ème} classe
 1 ATSEM principal de 2^{ème} classe
 2 Brigadier-chef principal
 1 Adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe
 1 Adjoint d'animation de 2^{ème} classe

31) Mise à jour du règlement intérieur de la police municipale.

Rapporteur : M. TURANO

Délibération n° 16/103

Le Conseil municipal a adopté, à l'unanimité des voix exprimées (3 abstentions – groupe « Charenton avant Tout »), la modification du règlement intérieur de la Police Municipale.

32) Subvention aux clubs sportifs dans le cadre de leur intervention sur le temps périscolaire – année 2015/2016.

Rapporteur : Mme MAGNE

Délibération n° 16/104

Le Conseil municipal a décidé, à l'unanimité, de verser à l'association « CAP Charenton Football », une subvention complémentaire de 1300 € afin d'aider l'association à mettre en place les séances sportives proposées pour l'année 2015/2016.

33) Redevance et tarifs des services de la Résidence Jeanne d'Albret applicables à partir du 1^{er} juillet 2016.

Rapporteur : Mme LEHOUT-POSMANTIER

Délibération n° 16/105

Le Conseil municipal a décidé, à la majorité (5 voix contre - groupes « Charenton avant Tout » - « Pour Charenton, l'Humain et l'Écologie » et « Charenton Ambition »), de revaloriser la redevance et les tarifs des services de la Résidence Jeanne d'Albret.

Il a fixé à compter du 1^{er} juillet 2016 :

- Redevance mensuelle du studio : 500 euros
- Nuitée en chambre d'hôtes pour les extérieurs : 50 euros
- Accès à la laverie : 5 euros par lessive
- Repas invité : 10 euros

34) Demande de renouvellement d'agrément au titre de l'engagement de service civique pour accueillir de jeunes volontaires et autorisation donnée à Monsieur le Maire ou à son Adjoint délégué à signer tous les documents se rapportant à ce dispositif.

Rapporteur : Mme CERTIN

Délibération n° 16/106

Le Conseil municipal a renouvelé, à l'unanimité, l'adhésion de la Commune de Charenton-le-Pont au dispositif national du « Service Civique » et autorise Monsieur le Maire à demander le renouvellement de l'agrément au titre de l'engagement de « Service civique » (accueil de volontaires de 16 ans à 25 ans).

Il a demandé le renouvellement de l'agrément pour les domaines suivants : Education pour tous, solidarité, culture et loisirs, environnement, développement international et action humanitaire,

intervention d'urgence en cas de crise, mémoire et citoyenneté, santé et sport.

35) Fixation des tarifs des spectacles du Théâtre des Deux Rives à compter de la saison 2016-2017.

Rapporteur : Mme HERBERT

Délibération n° 16/107

Le Conseil municipal a approuvé, à la majorité (5 voix contre - groupes « Charenton avant Tout » - « Pour Charenton, l'Humain et l'Écologie » et « Charenton Ambition »), les nouvelles catégories de tarification des spectacles comme suit :

a/ Paramètres de prix par représentation : relevant du seul prix de cession HT adossé aux catégories A+, A, B, C.

- **Catégorie A+ :** spectacles dont le prix de cession par représentation excède 25 000 € HT ;
- **Catégorie A :** spectacles dont le prix de cession par représentation est compris entre 7 000 € et 25 000 HT ;
- **Catégorie B :** spectacles dont le prix de cession par représentation est compris entre 4 500 € et 7 000 HT ;
- **Catégorie C :** spectacles dont le prix de cession par représentation est jusqu'à 4 500 € HT ;

b/ Catégorie CDM : Connaissance du Monde

c/ Catégorie famille : s'applique aux spectacles à voir en famille le dimanche.

Le Conseil municipal a fixé les tarifs applicables aux abonnements comme suit :

Les abonnements "adultes" et "tarif jeunes" sont nominatifs et permettent à partir du 4^{ème} spectacle acheté (toutes catégories A, B ou C confondues) de bénéficier d'une place offerte au tarif de 1 € pour un spectacle de catégorie C.

Tarifs des cartes d'abonnement

Carte adultes	15 €
Carte tarif jeunes*	5 €

Il a fixé les tarifs applicables aux places vendues hors abonnement comme suit :

Catégories	Tarifs	Abonnement adulte	Abonnement Jeunes⁽¹⁾	Tarifs réduits & groupes⁽²⁾	Tarifs réduits scolaires Charenton⁽³⁾	CE Charenton et réseau professionnel ⁽⁴⁾
A+	45 €			30 €		
A	39 €	25 €	13 €	26 €	5 €	16 €
B	34 €	22 €	11 €	23 €	5 €	14 €
C	19 €	12 €	6 €	13 €	5 €	8 €

Famille	11 €			9 €	5 €	
Connaissance du monde (CDM)	8 €				5 €	
Pack3 CDM	15 €					

(1) Moins de 25 ans sur présentation d'un justificatif en cours de validité

(2) Moins de 25 ans, demandeur d'emploi, bénéficiaire du RSA (sur présentation d'un justificatif en cours de validité) et Groupe à partir de 10 personnes.

(3) Scolaires, collégiens, lycéens, élèves des établissements d'enseignements artistiques, adhérents du service jeunesse de Charenton en sortie accompagnée de leur professeur ou animateur (gratuité pour l'accompagnateur pour un groupe de 10 personnes minimum).

(4) Comités d'entreprises de Charenton ou assimilés, partenaires artistiques (compagnies, tourneurs, producteurs) mais pour ces derniers, sous réserve de places disponibles.

36) Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer les contrats afférents à la saison artistique du Théâtre des Deux Rives programmée du 1^{er} septembre 2016 au 30 juin 2017.

Rapporteur : Mme HERBERT

Délibération n° 16/108

Le Conseil municipal a autorisé, **à l'unanimité**, Monsieur le Maire ou son représentant à signer les contrats afférents aux spectacles programmés dans le cadre de la saison 2016-2017 :

■ Spectacles programmés de Septembre à Décembre 2016						
Spectacle	Mise en scène	Type	Catégorie	Tiers contractant	Montant HT	Salle*
The Elephant in the room	Charlotte Saliou – Cirque Leroux	Contrat de cession	A	Blueline	10 500,00 € (dont cession 7 500 €)	T2R
Concert Maissiat + 1ère partie Blondino	Festival de Marne	Convention	C	Festival de Marne	3 500,00 € (dont cession 2 000 €) + partage recettes 50%	petit t2r
L'Apprenti	Yann Da Costa	Contrat de cession	Famille ou C	Cie Le Chat Foin	3 500,00 € (dont cession 2 500 €)	T2R
Pourtant elle m'aime	Lola Naymark	Contrat de cession	B	Cie L'Hôtel du Nord	6 000,00 € (dont cession 5 000 €)	T2R
La Lettre	Paolo Nani	Contrat de cession	C	Temal Production	5 500,00 € (dont cession 4 300 €)	T2R
Martyr	Gratienne Engélibert	Convention de résidence de création	C	Cie Théâtre du Frêne	15 000,00 € (dont cession 4 300 €) 2 représentat ⁹ incluses + coproduction + actions sensibilisation	petit t2r
Valises d'enfance	Christine Delattre	Contrat de cession	Famille	Cie Pipa Sol	3 000,00 € (dont cession 2 500 €)	T2R
Raging Bull	Mathieu Létuvé	Contrat de cession	B	Caliband Théâtre	6 500,00 € (dont cession 4 800 €)	T2R
Loin de Linden	Giuseppe Lonobile	Convention	C	Théâtrales Charles Dullin	5 000,00 € (dont cession 2 000 €) + partage recettes 50%	T2R
Concert Mohamed Abozekry		Contrat de cession	C	Dunose Productions	3 200,00 € (dont cession 2 500 €)	petit t2r
Rien à dire	Léandre Ribera	Contrat de cession	C	D'un Acteur, l'Autre/ou nouveau diffuseur non connu à ce jour	5 000,00 € (dont cession 3 700 €)	T2R

■ Spectacles programmés de Janvier à Juin 2017						
Spectacle	Mise en scène	Type	Catégorie	Tiers contractant	Montant HT	Salle*
Orchestre Titanic	Philippe Lanton	Convention de résidence de création	B	Cie Le Cartel	15 000,00 €	T2R
					(dont cession 7 000 €) 1 représentat° incluse + coproduction + actions sensibilisation	
Concert Delgres		Contrat de cession	C	Nueva Onda	3 500,00 €	petit t2r
					(dont cession 3 500 €)	
Ce qui demeure	Elise Chatauret	Convention de résidence de création	C	Cie Elise Chatauret	12 000,00 €	petit t2r
					(dont cession 3 000 €) 2 représentat° incluses + coproduction + actions sensibilisation	
Des rêves dans le sable	Lorène Bihorel	Contrat de cession	Famille	Cie Sable d'Avril	5 000,00 €	T2R
					(dont cession 4 200 €)	
Trois ruptures	Othello Vilgard	Contrat de cession	B	Cie Solaris	5 200,00 €	T2R
					(dont cession 4 500 €)	
Concert Agathe Iracema		Contrat de cession	C	ATEA Production	3 500,00 €	petit t2r
					(dont cession 3 200 €)	
Leo	Tobias Wegner	Contrat de cession	B	BYS !	6 500,00 €	T2R
					(dont cession 6 000 €)	
Le syndrome de l'éco-sais	Jean-Louis Benoit	Convention partenariat artistique (avenant)	A +	Pascal Legros Productions	0,00 €	T2R
Le cri de la chair	Seydou Boro (chorégraphe)	Convention de coréalisation	C	Biennale de danse du VDM	8 500,00 €	T2R
					(dont cession 4 500 €) + partage recettes 60% théâtre	
Médée, Au dehors	Alain Ubaldi	Convention de résidence de création	C	Cie K.I.T.	11 500,00 €	petit t2r
					(dont cession 3 000 €) 2 représentat° incluses + coproduction + actions sensibilisations	
La famille Semianyki	Theater Licedei	Contrat de cession	A	Quartier Libre	14 500,00 €	T2R
					(dont cession 12 000 €)	
Comédie musicale « Un violon sur le toit »	P. Leterme, E. Dell'Erba, J. Nus	Contrat de cession	A +	Harry Lapp Organisation / ou Tourneur	33 500,00 €	T2R
					(dont cession 30 000 €)	
Un démocrate	Julie Timmerman	Convention de résidence de création	C	Cie Idiomecanic Théâtre	13 000,00 €	petit t2r
					(dont cession 3 500 €) 2 représentations incluses + coproduction + actions de sensibilisation	
Mangez-le si vous voulez	J-C. Dollé, Clotilde Morgiève	Contrat de cession	B	Cie Fouic Théâtre ou diffuseur Drôles de dames	8 000,00 €	T2R
					(dont cession 6 500 €)	
L'habilleuse	Marie Mainchin	Contrat de cession	C	Cie Les Arces	1 500,00 €	petit t2r
					(dont cession 1 500 €)	
Le porteur d'histoires	Alexis Michalik	Contrat de cession	B	Acme ou Mise en capsules	8 000,00 €	T2R
					(dont cession 7 000 €)	
Connaissance du Monde x 3		Prestation pour 3 séances	CDM	Terre des Mondes	3 300,00 €	T2R

37) Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association CNM Charenton Volley-Ball pour l'année 2016.

Rapporteur : M. GAILHAC

Délibération n° 16/109

Le Conseil municipal a décidé, à l'unanimité des voix exprimées (3 abstentions – groupe « Charenton avant tout »), de verser à l'association CNM Charenton Volley Ball une subvention de fonctionnement d'un montant de 65 000€ pour l'année 2016.

38) Approbation des conventions annuelles d'objectifs entre la Commune et les associations : Cercle Athlétique de Paris Charenton, Cercle des Nageurs de la Marne Charenton Volley Ball, Cercle des Nageurs de la Marne Charenton Water-Polo, Charenton Tennis de Table, Azur Olympique Charenton, Saint Charles Charenton Saint-Maurice Basket Ball.

Rapporteur : M. GAILHAC

Délibération n° 16/110

Le Conseil municipal a approuvé et autorisé, à l'unanimité, Monsieur le Maire ou son délégataire à signer les conventions annuelles d'objectifs avec les associations suivantes :

- Azur Olympique Charenton ;
- Cercle Athlétique de Paris Charenton ;
- Charenton Tennis de Table ;
- Cercle des Nageurs de la Marne Charenton Volley Ball ;
- Cercle des Nageurs de la Marne Charenton Water-Polo ;
- Saint Charles Charenton Saint Maurice Basket Ball.

39) Fixation des tarifs de location des salles de l'Espace Jeunesse.

Rapporteur : Mme CERTIN

Délibération n° 16/111

Le Conseil municipal a fixé, à l'unanimité des voix exprimées (4 abstentions – groupes « Charenton avant Tout » et « Pour Charenton, l'Humain et l'Ecologie »), les tarifs de location des salles de l'Espace Jeunesse comme suit :

	SALLE POLYVALENTE						Technicien
	Journée		Demi-Journée		Soirée**		
	SALLE *	MATERIELS SONO ET LUMIERE	SALLE*	MATERIELS SONO ET LUMIERE	SALLE *	MATERIELS SONO ET LUMIERE	
Associations Charentonnaises et Charentonnais	144 €	56 €	80 €	32 €	160 €	64 €	80 €
Autres organismes	180 €	70 €	100 €	40 €	200 €	80 €	100 €

* Majoration de 50% sur le tarif de location de la salle appliquée à tout locataire extérieur de la ville,

Réduction de 50% sur le tarif de la location si occupation d'une demi-salle.

** Application d'un tarif horaire de 30 € (base horaire d'un agent)

	AUTRES SALLES*		
	Journée	Demi-journée	soirée**
Associations Charentonnaises et Charentonnais	30 €	20 €	40 €
Autres organismes	60 €	40 €	80 €

* Majoration de 50% sur le tarif de location de la salle appliquée à tout locataire extérieur de la ville,

** Application d'un tarif horaire de 30 € (base horaire d'un agent)

40) Modification du règlement intérieur de l'équipement municipal « Espace Jeunesse » applicable à compter du 1^{er} juillet 2016.

Rapporteur : Mme CERTIN

Délibération n° 16/112

Le Conseil municipal a adopté, à la majorité (4 voix contre – groupes « Charenton avant Tout » et « Pour Charenton, l'Humain et l'Ecologie »), le règlement intérieur modifié de l'équipement municipal « Espace Jeunesse » applicable à tous les usagers à compter du 1^{er} juillet 2016.

41) Vœu portant sur l'installation par ERDF des compteurs électriques Linky depuis le 1er décembre 2015 (vœu proposé par Madame BERTRAND).

Rapporteur : E. BERTRAND

Le Conseil municipal a rejeté, à la majorité (2 voix pour – groupes « Pour Charenton, l'Humain et l'Ecologie » et « Charenton Ambition » - 3 abstentions – groupe « Charenton avant Tout »), le vœu tendant à refuser que les compteurs d'électricité de Charenton-le-Pont, soient remplacés par des compteurs communicants (de type Linky ou autre) et demander au Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour les Energies et les Réseaux de Communication (SIPPEREC) d'intervenir immédiatement auprès d'ErDF (Enedis) pour lui signifier que les compteurs communicants ne doivent pas être installés à Charenton-le-Pont. Monsieur Benoît GAILHAC ne participe pas au vote.

42) Vœu relatif au projet de reconquête des voies sur berges.

Rapporteur : M. CRON

Délibération n° 16/113

Le Conseil municipal a adopté, à la majorité (4 voix contre – groupes « Charenton avant Tout » et « Pour Charenton, l'Humain et l'Ecologie » et 1 abstention – groupe « Charenton Ambition »), le vœu tendant à :

- demander que la Ville de Paris reporte la fermeture des voies pour compléter les études sur ce projet par un organisme indépendant afin d'évaluer de façon plus précise et exhaustive ses conséquences ;
- demander que la Ville de Paris envisage uniquement la fermeture de cette portion de route urbaine dès lors que de nouvelles liaisons de transports en commun, au premier rang desquelles le Grand Paris Express, de nouvelles lignes de tramway et de bus, seront effectivement mises en service
- demander que la Ville de Paris engage une réelle concertation avec les collectivités concernées à l'échelle métropolitaine qui est le cadre le plus pertinent lorsqu'il s'agit de grands projets parisiens structurants ayant un impact direct sur les communes de la périphérie.

43) Vœu relatif aux déplacements et au stationnement dans le Bois de Vincennes.**Rapporteur : M. GICQUEL****Délibération n° 16/114**

Le Conseil municipal a adopté, à la majorité (4 voix contre - groupes « Charenton avant Tout » et « Pour Charenton, l'Humain et l'Ecologie et 1 abstention – groupe « Charenton Ambition ») le vœu tendant à :

- demander que la Ville de Paris ne ferme pas la route du Parc afin d'éviter une hausse du trafic au Carrefour Gravelle/De Lattre à la frontière des Villes de Charenton-le-Pont et de Saint-Maurice.
- demander que l'exécutif parisien garantisse le maintien du stationnement des véhicules des commerçants du marché alimentaire charentonnais route Dom Pérignon les mercredis et samedis matins dans la mesure où les orientations projetées n'en font pas état.

Fin de séance : 23h22